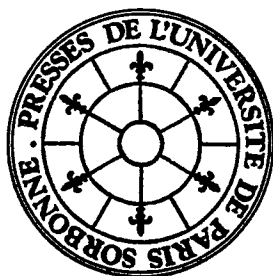


STEPHEN BAMFORTH • GUY BEDOUELLE • JACQUES CHOMARAT • COLETTE  
DEMAIZIÈRE • GENEVIÈVE DEMERSON • MICHÈLE DUCOS • JEAN DUPÈBE  
M.-M. DE LA GARANDERIE • PIERRE LARDET • PIERRE LAURENS • CLAUDE  
LONGEON • P. MAGNARD • MICHEL MAGNIEN • J.-C. MARGOLIN • A. MICHEL

---

PROSATEURS LATINS  
EN  
FRANCE AU XVI<sup>e</sup> SIÈCLE



OUVRAGE PUBLIÉ AVEC LE CONCOURS  
DU CENTRE NATIONAL DES LETTRES

PARIS • 1987



① CRITIQUE DE LA THEORIE DES TROPES<sup>1</sup>

Dans la dernière partie du livre VIII<sup>2</sup>, Quintilien nous promet une théorie des tropes. Il commence par définir le trope, puis divise son sujet et a tout l'air d'emprunter un moment la voie de la méthode dialectique. Mais à y bien regarder sa définition manque de rigueur, sa division de pertinence, son plan d'ordre et de méthode. Le trope, dit-il, consiste dans le déplacement d'un mot ou du discours de son sens propre à un autre, avec production d'un effet. (Mais) le trope gît tout entier dans le mot isolé, il n'a rien à voir avec la chaîne du discours. Là où changent les formes du discours, on a des figures et non des tropes. Ces modifications du discours que Quintilien regarde comme des tropes, je montrerai le moment venu qu'elles n'en sont pas. Ainsi pour commencer cette définition est erronée. Quintilien distingue ensuite douze genres de tropes: métaphore, synecdoque, métonymie, antonomase, onomatopée, catachrèse, métalepse, épithète, allégorie, périphrase, hyperbate, hyperbole. Mais il n'y en a en réalité que quatre: métonymie, ironie, métaphore, synecdoque, comme je le ferai voir dans mon analyse de chacun des genres précités. La thèse de Quintilien est donc erronée encore sur ce point: tant il se montre excellent dialecticien, dans la définition comme dans la division du sujet!

Quintilien traite d'abord de la métaphore, qu'il ne définit pas; il la (3) *Métaphore* divise en revanche de telle façon qu'il eût mieux valu ne rien diviser du tout. Aussi négligerons-nous sa classification creuse et ridicule: la métaphore s'emploierait tantôt par nécessité, tantôt pour le sens, tantôt pour la beauté: comme si ces trois emplois n'étaient pas étroitement liés, et qu'il y ait des métaphores employées par nécessité, qui ne le soient pas aussi pour le sens. Il ajoute cependant à ces trois genres une quatrième catégorie, pour éviter l'obscurité, dit-il: comme si cette catégorie ne visait pas à la beauté. Laissons de côté aussi une autre division, tout aussi peu pertinente: il y aurait des métaphores d'être animé à être animé, d'être inanimé à être inanimé, d'être animé à inanimé, d'être inanimé à animé: on pourrait en effet imaginer d'innombrables classifications de ce genre, qui ne sont d'aucune utilité théorique; et comme la métaphore est une partie de la similitude (la métaphore est en effet un trope qui signifie le semblable par le semblable), comme, dis-je, elle est une partie de la similitude, laquelle peut se tirer non pas de tel ou tel genre d'être, mais de la nature tout entière, il est aussi vain et inutile de vouloir ici débusquer des espèces non pertinentes, que de tenter d'expliquer d'où vient le genre, l'espèce, les contraires et enfin l'ensemble des lieux dialectiques<sup>3</sup> qui sont à la source de toutes les choses.

1. Dans *Rhetoricae distinctiones in Quintilianum* (au Cardinal de Lorraine), Paris, 1549 (B.N.: R 47957), p. 70 ss.

2. Quintilien, *Inst. Or.*, VIII, 6, 1-76.

3. Lesquels relèvent de l'invention.



Je retiens donc ce premier genre de trope, mais toutes ces fadaïses et billevesées que Quintilien accumule dans ce chapitre, je les rejette en bloc.

Le deuxième genre selon Quintilien est la *synecdoque* : il en recense de nombreuses espèces : quand on prend le nombre pour le nombre, le tout pour la partie, le genre pour l'espèce, l'antécédent pour le conséquent, ou l'inverse.

Le dernier ne relève nullement de l'élocution, comme ici :

*Vois, les bœufs à leur cou ramènent la charrue*<sup>4</sup>.

Il s'agit d'un raisonnement par les attributs du sujet, qui fait comprendre que [...] le soir tombe. Quintilien comprend cela, mais l'embrouille sciemment. Ce qu'il ne comprend pas, c'est que toutes les autres divisions sont contenues en une seule, en sorte qu'on définirait correctement la synecdoque en disant qu'elle signifie le tout par la partie, ou l'inverse. Car l'espèce est une partie du genre et le genre le tout de l'espèce, le nombre pluriel, comparé au singulier, est un tout au regard d'une partie.

Le troisième genre de trope selon Quintilien est la *métonymie* : il la définit comme l'emploi d'un nom pour un autre : ce qui est contestable, car en tout trope il y a emploi d'un mot étranger en lieu et place du mot propre. Sa particularité, dit encore Quintilien, consiste à donner, au lieu de la chose dite la cause de cette chose. Mais ce n'est pas toujours vrai. Car bien souvent aussi ce trope signifie les causes par les effets (et pas seulement les effets par leur cause), ou encore les attributs par leurs sujets, ou inversement. Et pour qu'on puisse juger de la maladresse et confusion de cette théorie des tropes, je rapporterai les exemples dont l'auteur lui-même a illustré ces quatre lieux : on signifie les effets par les causes quand on dit Cérès et Bacchus pour le blé et le vin : parce que ces dieux passent pour les inventeurs et créateurs de ces substances. Au contraire on signifie les causes par les effets quand on dit la Pâle Mort<sup>5</sup>, la Vieillesse affligée<sup>6</sup> : l'une est dite pâle et l'autre affligée, non pas qu'elle le soient, mais parce qu'elles causent pâleur et affliction. L'attribut par le sujet, par exemple : des villes aux mœurs bien réglées, pour les habitants; et des hommes dévorés tout entiers, pour leur patrimoine. Bref, chaque fois que nous disons le contenant pour le contenu, le possesseur pour la chose possédée, les maîtres pour les sujets. Au contraire, les sujets sont désignés par leurs attributs : comme le crime pour le criminel, l'audace pour l'audacieux. En sorte que toute la confusion entretenue à propos de ce trope est dissipée par cette unique et véritable définition : la métonymie est un trope qui signifie l'effet par la cause, l'attribut par le sujet, ou l'inverse. Quinti-

4. Virgile, *Buc.*, 2, 66.  
5. Horace, *Od.*, I, 4, 13.  
6. Virgile, *En.*, I, 65.



lien cherche encore une ressemblance entre synecdoque et métonymie, mais il a tort. C'est ainsi que dans cette catégorie je m'en tiens à une conception juste et à une distribution rigoureuse, tandis que je dissipe les ténèbres.

Au quatrième rang des tropes Quintilien place l'Antonomase; selon sa définition, elle substitue quelque chose à un nom : formule très proche de la définition précédente. C'est qu'on peut dire de l'ensemble des tropes qu'ils consistent à substituer quelque chose à un nom. Ces définitions de Quintilien sont telles qu'elles ne définissent rien. Mais l'auteur commet une erreur plus grave : car l'antonomase, qu'il invente ici, ou bien est une synecdoque, comme le fils de Pélée, ou de Tydée, pour Achille, Diomède (ce sont des noms génériques, mis pour des noms particuliers), ou un raisonnement, comme la définition de Jupiter en cet exemple :

*Père des dieux et roi des hommes*<sup>7</sup>.

De même la définition de Scipion en cet exemple : le destructeur de Carthage et de Numance. Donc, on rayera de la liste des tropes cette catégorie, qui ne diffère en rien des autres ou alors n'est pas un trope.

L'Onomatopée est le cinquième genre de trope selon Quintilien, comme « mugir », « siffler », etc. Mais il n'y a ici nul changement de signification, car ces mots n'ont jamais signifié autre chose, c'est là leur sens premier. Il n'y a donc ici aucun trope.

De la Catachrèse Quintilien fait le cinquième trope : il la définit comme la figure qui adapte aux choses dépourvues de nom propre le nom le plus voisin. Mais cette définition s'applique à tous les tropes et rangre la catachrèse au nombre de ces derniers relève de la même erreur que d'y placer l'antonomase. Ou bien elle se réduit aux autres genres, ou elle n'est aucunement un trope.

*Par l'art divin de Pallas  
un cheval ils bâtissent*<sup>8</sup>

est une métaphore signifiant le semblable par le semblable; un peu dure, j'en conviens, mais néanmoins permise : car nous disons de même bâtir un navire, ou bâtir un discours, etc. Que l'on appelle, si l'on veut, catachrèse cette métaphore un peu dure, je n'y contredis pas. Mais que l'on comprenne bien qu'elle ne diffère en rien du genre de la métaphore. « Le lion enfantera » est une métaphore assez dure, comme « parent » pour « père », puisqu'enfanter (*parere*) n'appartient qu'à la femme; reste que l'on a fini par employer couramment ce mot. « Parricide » pour « assassin », « flacon » pour « petite boîte » en n'importe

7. Partie d'hexamètre.

8. Souvenir de Virgile, *En.*, II, 15.



quelle matière, sont des synecdoques, employant l'espèce pour le genre. Je consens encore que l'on qualifie ces synecdoques de « catachrétiques ». Quintilien essaie pourtant de distinguer la métaphore de la catachrèse : il y aurait catachrèse quand l'objet n'a pas de nom propre, métaphore quand il a déjà un autre nom. Mais ces deux points sont faux. Il arrive que la métaphore soit employée par nécessité, comme Quintilien lui-même l'a déjà dit, et il y a parfois catachrèse alors que le nom existe, comme « parricide » pour « assassin », « parent » pour « père ». Supprimons donc ce genre de trope, ou rangeons-le sous la métaphore ou n'importe quel autre genre, pourvu qu'on n'en fasse pas une catégorie à part. D'ailleurs, à dire vrai, tout trope est une catachrèse, puisqu'il n'exprime pas l'objet en son sens propre et spécifique mais par le biais d'un autre.

Le septième genre de trope est la *métalepse*, définie comme celle qui ouvre un chemin d'un objet à un autre. Cette définition peut s'appliquer à tout raisonnement : elle est donc incorrecte. De plus, on n'est nullement en présence d'un genre de trope, et Quintilien n'est pas loin de penser qu'elle ne sert à rien. Supprimons-la aussi, d'abord parce qu'il n'y a aucun déplacement de sens (ce n'est donc pas un trope); ensuite parce qu'elle ne sert à rien.

Le huitième genre de trope est l'*Épithète*, matière à des errements plus graves que les précédents. Est-il rien de plus fréquent en effet dans l'emploi des épithètes, que le sens propre ? feu brûlant, terre rude, air lumineux, eau humide. Il arrive qu'il y ait changement de sens, et c'est une métaphore, comme dans « désir effréné », mais il n'est point besoin ici d'une nouvelle classe, ce n'est pas l'épithète qui fait le trope, mais la métaphore, la synecdoque, la métonymie ou l'ironie. Donc, rayons également l'épithète de notre liste.

Le neuvième genre de trope selon Quintilien est l'*Allégorie*, et il la définit comme un tour qui signifie autre chose par les mots que par la pensée, et même parfois le contraire. La première partie de la définition convient à tous les tropes, la deuxième caractérise l'ironie. Mais si l'allégorie résulte d'une suite de métaphores, ce n'est pas un nouveau genre de trope, pas plus que si l'on avait une série de métonymies ou de synecdoques : l'on ne parlerait pas alors de genres particuliers de tropes, mais de métonymies multiples, de multiples synecdoques. De même, disons qu'il y a ici des métaphores multiples, ne créons pas pour autant un genre particulier. Si pourtant on veut appeler allégorie un enchaînement de métaphores dans le discours, je n'y contredis pas; pourvu qu'on n'aille pas, à l'étourdie, dans une analyse méthodique, donner pour genre ce qui ne l'est pas.

*Mon navire, des flots nouveaux te vont jeter  
en pleine mer. Oh ! que fais-tu ? avec courage  
gagne le port<sup>9</sup>.*

9. Horace, *Od.*, I, 4.



Il y a ici plusieurs métaphores : le navire pour l'Etat, les flots pour la guerre civile, le port pour la paix. Nommons allégorie l'ensemble de ces métaphores, mais ne créons pas, à côté de la métaphore, un genre à part.

Ce tour est parfois obscur et prend le nom d'Enigme. Sur le nom lui-même il n'y a rien à dire. Mais Quintilien pense que l'énigme est une espèce d'allégorie, en quoi il a tort : car si toute allégorie se fonde sur un trope, il y a beaucoup d'énigmes sans trope, comme celle-ci, que Quintilien range parmi les tropes, indûment :

*Dis-moi — et tu seras pour moi le dieu oracle —  
où le ciel tout entier fait moins de trois coudées*<sup>10</sup>.

Tout, dans cette énigme, est exposé au moyen de mots propres, sans la moindre modification. Et l'on peut, sur n'importe quelle discipline, proposer aux profanes peu exercés des phrases aussi obscures que celle-ci, où il n'y ait pas trace d'un trope. Quintilien croit aussi que l'allégorie peut exister sans trope, comme chez Virgile :

*Pour moi, j'avais appris que là où les collines  
s'abaissent, inclinant leur front en pente douce,  
jusqu'au fleuve et au chef brisé de ce vieux chêne,  
Ménélaque par ses chants avait tout préservé*<sup>11</sup>.

Si c'était le cas, il n'y aurait point de trope, puisqu'il n'y aurait aucun déplacement de la signification propre d'un mot. Mais en réalité il y a bien une métaphore dans le nom de Ménélaque, qui, en la personne du berger, désigne Virgile : d'allégorie, point.

A l'allégorie, Quintilien subordonne l'Ironie : erreur. L'ironie à elle seule est un genre de trope à part. Dans toute allégorie on signifie le semblable par le semblable; dans l'ironie, on signifie le contraire par le contraire. Il lui subordonne, par une erreur plus grave encore, le Sarcasme, l'Astéisme, l'Antiphrase, la Paroimie, le Myctérisme. Car en tout cela, nulle trace de trope : tout s'y pouvant arranger au moyen des mots propres.

Dixième genre de trope d'après Quintilien : la Périphrase. Mais la périphrase peut être effectuée avec des mots propres exclusivement ! c'est pourquoi elle n'est à aucun degré un trope, mais un genre de raisonnement, tiré du lieu dialectique de la définition.

Onzième genre de trope : l'Hyperbate. Mais comme il n'y a point changement de signification, ce n'est pas un trope non plus. Et si, dans ce livre de l'élocution, l'on peut dire quelque chose de l'hyperbate, on le dira plus commodément à propos de l'agencement des mots, lequel exige que certains mots soient post-posés et d'autres jetés en avant.

10. Virgile, *Buc.*, 3, 104 s.

11. Virgile, *Buc.*, 9, 7-10.



Douzième et dernier genre selon Quintilien : l'*Hyperbole*. Or, si elle gît dans le mot, c'est une métaphore, signifiant le semblable par le semblable; souvent aussi c'est une métonymie : qui contient, plus, s'il y a amplification, comme : « le désir de gloire lui donne des ailes », ou « le crime » pour le criminel, ou moins, s'il y a atténuation, comme de ce « vrai et courageux tribun de la plèbe, incapable de supporter les cris ». D'autre part, si l'hyperbole n'est pas dans le mot, elle peut être tirée de toutes les sortes de raisonnements, et dans ce cas ce n'est pas un trope.

C'est pourquoi, des douze genres recensés confusément par Quintilien dans ce chapitre, l'*Antonomase*, l'*Onomatopée*, la *Métalepse*, l'*Épithète*, toutes les espèces d'*Allégories* (exception faite de l'*Ironie*), la *Périphrase*, l'*Hyperbate* et, quand elle porte sur plus d'un mot, l'*Hyperbole* — ne sont pas des tropes. Notez que je ne reproche pas à Quintilien son manque de sérieux, lorsque, au lieu d'un petit nombre de genres de tropes il accumule tous les genres possibles de niaiseries : ce que j'incrimine, c'est son manque de jugement et d'acuité.

*Hyperbole*



③ DE LA LEGITIMITE DE PARTAGER LA DIALECTIQUE  
IN INVENTION ET JUGEMENT<sup>1</sup>

1E

... Le partage de la Logique en invention et en jugement est essentiel à l'art dialectique; il prend sa source dans la raison naturelle et l'usage, du fait que tout naturellement nous commençons par fixer par la pensée les objets de notre dispute, puis, les ayant disposés, nous jugeons; il n'y a pas de troisième temps en cet usage de la raison. C'est grâce à ces deux parties que nous apprécions les desseins et jugements d'autrui et que nous effectuons les nôtres, ainsi chez les poètes, orateurs, et philosophes nous comprenons les mérites logiques, ainsi nous les imitons une fois que nous les avons compris, ainsi nous pratiquons la logique, ainsi nous en embrassons l'art dans la totalité de son essence. Que ces deux choses qui font la paire se soient connues comme l'Urim et le Tummim du pectoral mosaïque<sup>2</sup>. Quant à la vérité de cette répartition, enseignons qu'elle est présente aussi chez Aristote. Que dit donc Aristote de ce partage? A considérer l'ensemble des livres de l'*Organon*, on trouvera que rien n'y est enseigné si ce n'est ce partage de la Logique et que toute la signification et tout l'enseignement de l'*Organon* résident en ces parties. Les prédicables, les catégories, l'abondance des propositions, les preuves fondées sur les causes, les effets, les substances et accidents, les jugements fondés sur la division en genre et espèce, sur la définition, de même que tous les *Topiques* et, comme aussi presque toutes les *Réfutations*, relèvent de l'invention/tandis que l'Interprétation de l'énoncé, les *Premiers Analytiques* du syllogisme, les *Seconds Analy-*

19

1. Tout en apportant une importante contribution à une méthode ou art de penser, dont l'économie réside essentiellement en cette articulation de l'invention et du jugement qui, pour sous-tendre la dialectique, n'en commande pas moins à la rhétorique et à la grammaire, ce texte est caractéristique de la manière de Pierre de la Ramée et de son usage des « autorités ». Ainsi Aristote est très plausiblement donné comme l'auteur d'une distinction qu'il n'expose nulle part comme telle mais qui résulte d'une lecture raisonnée de ses dires, auxquels on n'accède que par le canal d'une tradition apparemment unanime à ramener la pensée au concours de l'invention et du jugement et à ne considérer la rhétorique, la poétique et la grammaire que dans leur subalternité. L'antiaristotélisme de la Ramée consiste souvent à opposer au Stagirite ses propres armes pour en systématiser la pensée; l'autorité semble alors échoir à celui qui n'invoque la tradition que pour la réévaluer.

X

Ce fragment est tiré des *Scholae dialecticae seu animadversiones in Organum Aristotelis*, Francofurti, apud Andreae Wecheli heredes, Claudium Marnium et Joannem Aubrium, 1594, L. II, cap. VIII, pp. 54-59. L'établissement du texte est dû à Johann Piscator, éditeur des *Scholae in liberales artes*.

2. Cf. *Exode*, XXVIII, 30 et *1 Samuel*, XIV, 41. Attaché à l'éphod du grand-prêtre, le pectoral, instrument divinatoire, portait les sorts sacrés figurés par deux bâtonnets *Urim* et *Tummim*, dont il fallait choisir l'un des deux pour connaître le jugement de Dieu. *Urim* et *Tummim* symbolisent ainsi les deux termes d'une alternative, leur couple désignant la totalité.



tiques de la méthode relèvent entièrement du jugement<sup>3</sup>. Ainsi tout ce qui est compris dans l'*Organon* est, en ces deux parties, non seulement compris mais encore distingué et ordonné. Parfois même on trouvera dans l'*Organon* ces parties nommément désignées et proposées.)

Dans le premier livre des *Analytiques*, Aristote divise l'ensemble de la Logique en trois parties que j'ai déjà citées : invention, composition et résolution; l'invention et la composition y sont présentées et désignées nommément comme les parties de l'art dialectique. La composition ne fait qu'un ici avec le jugement, comme il a été vu dans notre *Dialectique* et comme on le voit dans la suite des *Analytiques*. La méthode elle aussi est embrassée sous le nom de composition. Le partage en invention et jugement est donc proposé en cet endroit; y est jointe la résolution ou analyse, commune à l'un et à l'autre, ce qui rend la distinction assez obscure : cette analyse est un examen portant sur les exemples proposés, qu'ils soient de nous ou d'un autre, afin d'en éprouver l'invention et la composition. Si Varron<sup>4</sup> avait partagé la grammaire en étymologie des mots séparés, en syntaxe de leur union et en analyse, il aurait embrassé certes la dichotomie des deux parties mais il l'aurait rendue obscure, en ajoutant cette troisième partie, qui n'apporterait pas une grammaire nouvelle ni différente des deux premières. De même l'analyse en logique est l'examen de l'argument, de l'énonciation, du syllogisme et de la méthode, c'est-à-dire de tout l'art logique, comme on le voit au premier livre des *Analytiques*<sup>5</sup>. C'est pourquoi ce premier passage d'Aristote partage réellement et véritablement la logique tout entière en invention et jugement: en ce partage, il ne se contente pas de toucher à ce qui serait accessoire à quelque partie, c'est la nature même de toute la logique qu'il rencontre et tout le corps de l'enseignement méthodologique qu'il met en ordre. Le second passage, en *Topiques* VIII, 1, est celui qui suit l'exposé de toute la méthode de l'invention dans les *Topiques* précédents « A la suite, il faut, dit Aristote, prescrire quant à la disposition et la manière d'interroger. Or il est nécessaire que celui qui doit interroger trouve d'abord le lieu d'où il doit dissenter, qu'il mette tous ces points en ordre dans sa pensée, enfin qu'il les dise à son interlocuteur »<sup>6</sup>. Ici non seulement l'invention, mais aussi la disposition est nommément mise en place. Ainsi, derechef, réellement et véritablement le partage entre invention et jugement est approuvé par Aristote, l'invention ayant plus nettement qu'auparavant le pas ici sur le jugement; mais en outre une troisième partie est ajoutée, l'élocution, qui avait fait l'objet de la Grammaire ou

3. Cette mise en ordre des livres de l'*Organon* est révélatrice de l'interprétation et de l'usage qu'en compte faire Pierre de la Ramée. On retrouvera une réévaluation comparable des rapports entre dialectique et logique dans le *Commentaire des Catégories* de Dominique de Soto. (Édité de Salomon Anger +1560)

4. M. Terentius Varro (116-27 av. J.C.), auteur d'un *De lingua latina*.

5. *Premiers Analytiques*, I, 1, 24 a.

6. *Topiques*, VIII, 1, 1. « Des règles de l'interrogation ».



de la Rhétorique. C'est pourquoi cette troisième partie ayant été à nouveau comme auparavant rajoutée à l'invention et à la disposition, le partage légitime s'en trouve quelque peu perturbé; et pourtant ici et là nous percevons que le partage de la dialectique en invention et en jugement ou disposition est nommément enseigné et confirmé par Aristote et que quiconque partage la logique en invention et jugement, le fait légitimement sous son autorité.]

[Dans la *Rhétorique* pourtant, où se manifestait davantage l'usage naturel de l'homme que dans les préceptes scolastiques des livres de *Logique*, Aristote, au premier chapitre du Livre III, expose avec plus de soin la même division tripartite que dans les *Topiques* : « Trois points, dit-il, sont à prendre en considération dans le discours, l'origine des preuves, la manière de s'exprimer, la disposition des parties du discours »<sup>7</sup>. Ici elle est nommée, on le voit, d'après son résultat, la conviction, qui avait été appelée auparavant invention; le mot de disposition demeure le même, comme celui d'élocution; l'action<sup>8</sup> aussi s'ajoute encore; Aristote dit cependant plus loin une chose vraie et juste, à savoir que l'expression et l'action ont été imaginées eu égard à l'imperfection de l'auditeur, que seuls la conviction et l'ordre, c'est-à-dire l'invention et la disposition visent à la communication de la vérité, tandis que l'expression et l'action n'y tendent pas. Il confirme cela du grand et noble exemple de la *Géométrie* qui, bien qu'elle enseigne de la façon la plus vraie, n'use cependant que de la preuve et de la disposition, sans recourir ni à l'expression des rhéteurs ni à l'action. Personne en effet n'enseigne par ces derniers moyens la géométrie, dit Aristote. Ce passage, si on l'examine et considère avec soin, tranchera très évidemment toute controverse sur le partage de l'art logique. Qu'on interroge donc Aristote pour savoir si l'invention des arguments et leur arrangement sont les parties essentielles du bien exposer, du bien raisonner, du bien prouver; il répondra qu'elles en sont non seulement les parties essentielles mais les seules parties. Pourquoi? parce la géométrie, qui de tous les arts montre, raisonne et prouve le plus parfaitement, n'use que de ces parties.]

[Ainsi par une troisième et éclatante preuve d'une vérité éclatante Aristote témoigne-t-il que les parties requises de la dialectique sont l'invention et le jugement; bien plus, il témoigne que ce sont les seules parties nécessaires. Pourtant, diras-tu, il a, dans la *Rhétorique* aussi, enseigné ces mêmes arts de l'invention et de la disposition. Je dis qu'il

7. *Rhétorique*, III, 1, 1403 b; cf. aussi II, 26, 1403 a : « Un traité sur le discours doit comprendre trois parties... l'intelligence des lieux..., le style et l'ordre des parties ».

8. *Rhétorique*, III, 1, 1403 b : « L'action consiste dans l'usage de la voix, comment il faut s'en servir pour chaque passion, c'est-à-dire quand il faut prendre la forte, la faible et la moyenne et comment il faut utiliser les intonations, à savoir l'aiguë la grave et la moyenne, et à quels rythmes il faut avoir recours pour chaque sentiment ».



→ = le pendant

affirme (tantôt que la rhétorique est l'antistrophe de la dialectique<sup>9</sup> comme si elle lui répondait d'en face ou plutôt qu'elle alternait avec elle (tel est en effet dans la philosophie d'Aristote le sens d'*antistrophon*), tantôt qu'elle en est le provignage<sup>10</sup> et le redoublement. Ce point en litige doit donc être soumis au jugement d'Aristote à savoir si les deux parties d'un tout peuvent appartenir à deux arts différents sans perdre leur identité et leur intégrité. Aristote répondra par sa deuxième loi sur la matière de l'art, que ce qui est homogène dans un art est hétérogène dans un autre : ce qui est arithmétique est dans la géométrie non-géométrique, ce qui est géométrique dans l'arithmétique non-arithmétique, de même, ce qui est rhétorique est en logique indicible et ce qui est logique en Rhétorique illogique. C'est pourquoi que disparaisse cette aimable chose que l'on a dite soit alternance soit provignage. Les bornes des arts doivent être déterminées par cette loi aristotélicienne aussi royale que juste. L'ornementation du langage commun et général est le sujet propre de la Rhétorique. Que la dialectique enseigne ces parties de la méthode que sont l'invention et la disposition, et que la rhétorique ici n'usurpe rien; que la rhétorique enseigne les parties de l'ornementation du langage, à savoir l'expression et l'action, et que la dialectique n'en revendique rien. Que le dialecticien ou le spécialiste de la Topique rende l'élocution au grammairien et au rhéteur; que le rhéteur abandonne l'invention et la disposition au logicien. Que les arts, distingués par leurs préceptes, soient conjointement utilisés, chaque fois que le sujet l'exigera et sous toute forme requise, que la pratique soit conjointe, mais que les préceptes soient séparés; cette loi, unique en son genre chez Aristote, l'ordonne et le commande, à mépriser et à rejeter cette loi, les deux premiers arts, rhétorique et dialectique, seront mis à mal. Ici tu ne confondras pas l'antistrophe d'Aristote, le provignage et la similitude, mais tu distingueras et sépareras deux arts différents par deux genres différents de règles différentes : à la dialectique tu attribueras l'invention et le jugement ou disposition; à la rhétorique l'expression et l'action. Il est donc vrai que ce partage si remarquable nous le déduisons de la bibliothèque d'Aristote par trois témoignages ou plutôt par décrets et jugements. La logique tout entière réside dans l'invention et la disposition, dit Aristote dans les *Analytiques* et il le répète dans les *Topiques*. L'art de persuader est tout entier dans l'invention et la disposition et dans aucune autre partie, dit-il dans la *Rhétorique*. C'est pourquoi celui qui divise la logique en invention et disposition la partage sous l'autorité d'Aristote.]

Que pensent cependant de cette partition les logiciens politiques qui ont tiré cet art dans le sens d'un usage pour le peuple. Ils acceptent en effet unanimement cette partition et l'attribuent à la dialectique.

9. *Rhétorique*, I, 1, 1354 a. Le mot ἀντιστροφή est fort, qui évoque la *responsio*, mètre à mètre, des deux strophes d'une syzygie dramatique. Le texte d'Aristote fait état en réalité d'une analogie comparable à celle que développe, sur le même thème, Platon dans le *Gorgias* (464 b).

10. *Id.*, I, 2, 1356 a. Aristote parle en fait de « ramification ».

\*  
tota bene docendi  
doctrina

→ bien suséquent!



Cicéron dit en effet dans ses *Topiques*<sup>11</sup> qu'à son avis puisque toute méthode de raisonner avec soin comprend deux parties, l'une de trouver, l'autre de juger, celui qui excella en l'une et en l'autre fut Aristote. Cicéron accepte ainsi le partage de la dialectique, bien plus il en attribue le mérite à Aristote, de sorte qu'il est extraordinaire qu'un si grand mérite soit refusé à Aristote par quelques commentateurs d'Aristote. Après Cicéron, Quintilien<sup>12</sup> lui aussi a établi cette distribution au-dessus de tout doute entre les dialecticiens, quand il parle des dialecticiens vers la fin du livre V<sup>13</sup>. Ceux-ci revendiquent les parties de l'invention et du jugement, dont ils appellent l'une art des lieux, l'autre art de juger. Ce second rhéteur confesse donc que ce partage est reçu et approuvé au consentement unanime des dialecticiens. Aristote donc, en de si nombreuses et si remarquables preuves, et après lui Cicéron et Quintilien ont approuvé le partage de la logique en invention et jugement.

Les commentateurs fort anciens et fort savants, dis-tu, sont contre. Est-ce que, dis-je, si des commentateurs plus anciens et plus savants que ceux-ci étaient tombés d'accord avec Aristote sur ce partage et avaient retrouvé dans l'*Organon* cette répartition, il subsisterait quelque chose de cette controverse ? Allons, posons à nouveau aux commentateurs scolastiques d'Aristote cette question : y eut-il un seul des docteurs en philosophie aristotélicienne parmi les premiers péripatéticiens qui n'ait vu et approuvé ce partage entre invention et jugement et qui n'ait affirmé que tel était le jugement d'Aristote ? Comme on le voit en effet chez Simplicius<sup>14</sup>, Adraste<sup>15</sup> le plus célèbre des péripatéticiens qui avant Alexandre<sup>16</sup> professèrent la philosophie d'Aristote, approuva ce partage et l'appliqua à l'*Organon*. Et il a pu le faire non seulement parce qu'Aristote le garantit d'après les passages cités plus haut, mais même en quelque sorte les lui montre du doigt. On aurait pu en effet remarquer dans le premier livre des *Analytiques* que l'invention des moyens et des arguments était évoquée sommairement et que, pour une connaissance approfondie, le lecteur était renvoyé aux *Topiques* précé-

11. M. Tullius Cicero, né en 106 av. J.C., auteur de maints ouvrages de rhétorique dont le *De inventione*, les *Topica* et les *Partitiones oratoriae*. Insistant sur la notion de « partage », ce dernier ouvrage distingue, dans l'art oratoire, l'invention, la disposition, l'élocution et l'action. En *Topiques* II, 6, en revanche, on lit : « Toute méthode exacte de discussion comporte deux parties, trouver les arguments et juger de leur valeur ; dans les deux cas, Aristote me semble avoir vraiment montré la voie ».

12. M. Fabius Quintilianus, né en 42 ap. J.C., auteur d'une *Institution oratoire*.

13. *Institution oratoire*, V, 14, 98 : « Les doctes cherchent pour eux-mêmes l'invention et le jugement ; ils appellent l'une *τοπιχὴ* l'autre *κρίσις* ».

14. Simplicius, *Praefatio in VIII lib. Physicorum*.

15. Adraste d'Aphrodise, philosophe péripatéticien du 2<sup>e</sup> siècle av. J.C., auteur d'un traité *Sur l'ordre des ouvrages d'Aristote* et de commentaires sur les catégories et sur d'autres théories du même philosophe. Ses écrits sont perdus.

16. Alexandre d'Aphrodise, philosophe et commentateur d'Aristote, fin II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècle. Entre autres ouvrages : *Commentaire sur le 1<sup>er</sup> livre des Premiers Analytiques*, *Commentaire sur les huit livres des Topiques*, *Commentaire sur les Réfutations sophistiques*. Alexandre exclut la rhétorique de l'*Organon*.



demment établies<sup>17</sup>. Y traitant sommairement de la façon dont on peut trouver les propositions, Aristote dit à peu près : « nous en avons discoursu avec soin dans le traité sur la dialectique », c'est-à-dire, selon les commentateurs grecs, dans les *Topiques*. Adraste aura donc relevé dans Aristote ce passage si conforme au réel et à la vérité, où Aristote atteste que la logique de l'invention a été par lui décrite avant qu'il légifère sur la logique de l'énonciation et du raisonnement, qui est la logique de jugement. C'est pourquoi Adraste, suivant non seulement la pensée d'Aristote mais aussi son règlement et sa recommandation, disposait l'*Organon* selon un ordre tout logique, les catégories d'abord, les topiques ensuite, appelant pour cette raison les catégories « ce qui précède les topiques » : telle était l'invention de la logique. En second lieu, après l'invention, il plaçait la disposition du jugement, sur l'énoncé l'interprétation, sur le raisonnement la première analyse, sur la méthode des sciences la seconde. Telle était la genèse et en même temps l'analyse et, de ce fait, le corps entier de l'art logique et toute son essence et nature<sup>18</sup>. Puis, touchant les défauts de l'une et l'autre partie, il ajoutait les deux livres communs des *Réfutations*<sup>19</sup>, en quoi il suivait avec soin le cheminement du maître Aristote de l'universel au particulier et rien ne peut être sur ce point plus méthodique, c'est-à-dire plus accordé à la plus haute gloire d'Aristote; et Philopon<sup>20</sup>, de loin le plus savant des commentateurs plus récents, a suivi Adraste.

Il en résulte que le partage de la logique en deux, invention et jugement, nous l'effectuons sur jugement et autorité des premiers et plus anciens aristotéliciens et que ce qui nous est objecté comme nouveau j'en établis la très haute antiquité. C'est pourquoi la division de la logique en invention et jugement est une division naturelle, démontrée par Moïse de façon si concise, affirmée par Aristote de façon réitérée, vantée par Cicéron et Quintilien, transmise aux écoles par les commentateurs les plus anciens et les plus savants.

17. *Analytiques Premiers*, I, 1, 24 a. Le renvoi est à *Topiques*, I, 1, 160 a et I, 10, 104 a.

18. Toute la question est celle de l'ordonnement des livres de l'*Organon*. Donner le pas aux *Catégories* sur les *Topiques*, c'est imputer la détermination des principes à la métaphysique. L'ordre inverse, en privilégiant l'heuristique, mettrait en lumière le caractère aléatoire du choix des principes. Reste que le présent partage témoigne du refus d'Aristote d'identifier le processus d'explication (analyse) et le processus d'engendrement (genèse), préluant à la distinction entre *logica docens* et *logica utens*.

19. *Les Réfutations Sophistiques*.

20. Jean Philopon, fin V<sup>e</sup>-VI<sup>e</sup> siècle, a multiplié les commentaires sur Aristote, notamment sur les *Premiers* et *Seconds Analytiques*.

